

LE SITE DE LA COUR D'APPEL DE DIJON

ANCIEN PARLEMENT DE BOURGOGNE



Compilation, adaptation et mise en forme
Jean-François ARIENTA
Directeur de greffe de la cour d'appel de Dijon

AVERTISSEMENT

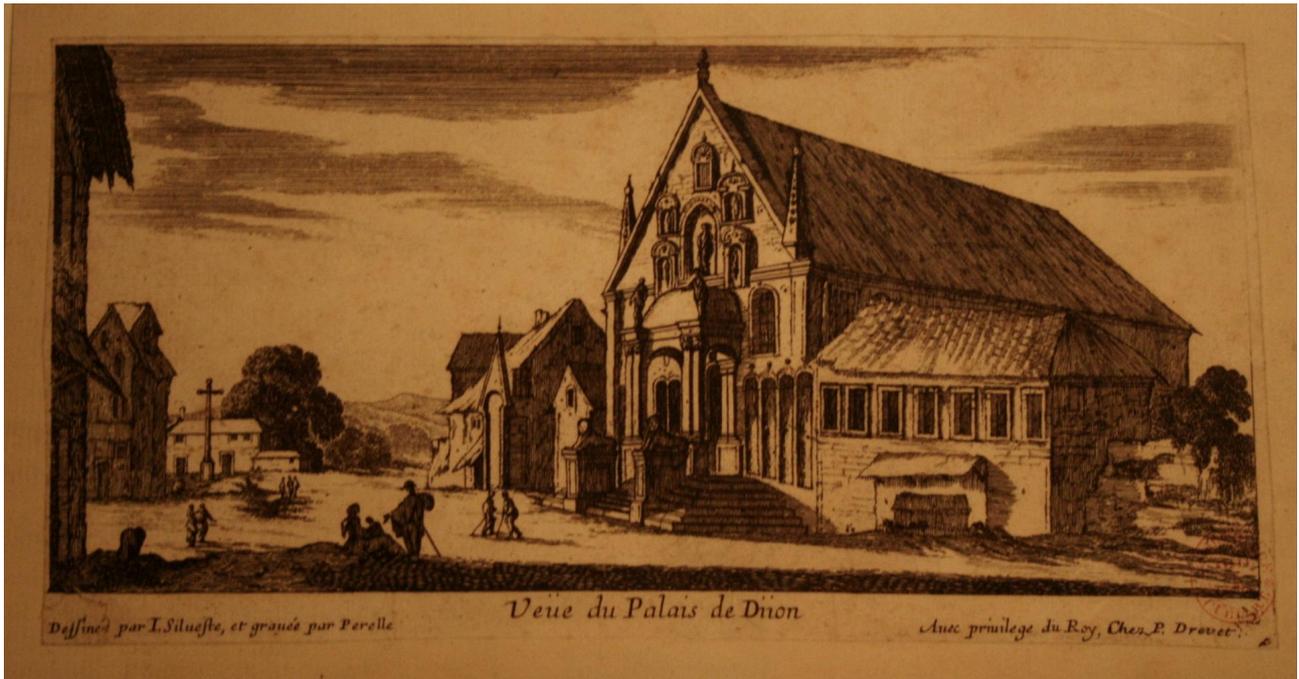
Ce recueil n'a aucune prétention scientifique. Il ne vise qu'à faire connaître le site de la cour d'appel de Dijon dans son aspect historique, celui de l'ancien Parlement de Bourgogne. Il est le fruit d'une compilation de divers textes en notre possession, essentiellement d'Eugène Fyot, historien dijonnais et historien de l'art, d'Albert Colombet, docteur en droit et licencié en philosophie qui eut une carrière de magistrat mais se fit connaître pour sa passion pour l'histoire de la Bourgogne et de ses traditions. Nous disposons de quelques exemplaires de son ouvrage intitulé « Le Palais de Justice de Dijon – Ancien Parlement de Bourgogne » édité par l'Arche d'Or en 1982 et – à notre connaissance – aujourd'hui indisponible. Ce recueil est également le fruit d'une compilation des développements de Madame Marie-Josèphe Gaillard, qui travaillait à la DRAC de Bourgogne, ainsi que de patientes recherches sur internet, notamment sur le site Wikipédia.

Les illustrations sont issues d'une iconographie aujourd'hui dans le domaine public et de photographies réalisées par Mesdames Marie-Dominique Trapet et Claire Barbier conseillères à la cour d'appel de Dijon et par Maître Simard, avocat au barreau de Dijon.

Bien entendu, ce recueil ne fera l'objet d'aucune commercialisation.

*Jean-François Arienta,
Directeur de greffe de la cour d'appel de Dijon*

Remontons le temps...



Vue du Palais de Dijon. Dessin d'Israël Silvestre XVII^e siècle

Par Phil25 – Travail personnel, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=5526124>

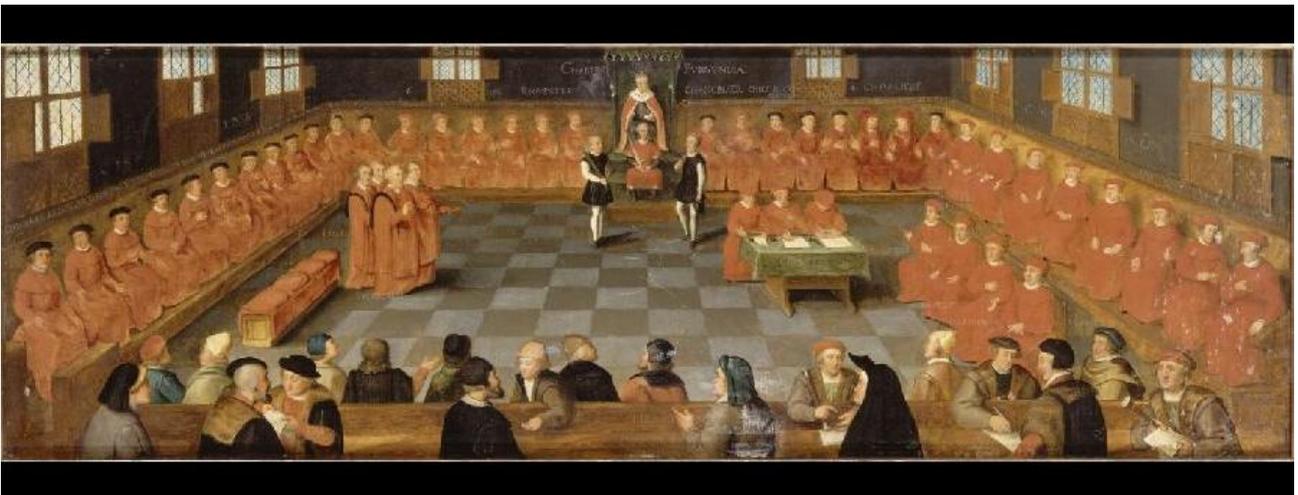


Vue du Palais et de la Chambre des Comptes de Dijon vers 1645 Dessin de J.B Lallemand

Par Phil25 – Travail personnel, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=5526193>



Vue du Palais et de la Chambre des Comptes de Dijon vers 1800 Aquarelle Pierre Joseph Antoine
Par Phil25 – Travail personnel, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=5526212>



Parlement du duc de Bourgogne, original sur cuivre

Titre actuel : Charles le Téméraire préside le Grand Conseil à Malines. Exécuté d'après une œuvre de Jean Schoof, actif à Malines vers 1500. Cette peinture sur cuivre fut vendue 82 livres lors de la dispersion de la collection Gaignières à l'été 1717. Louis Boudan a exécuté pour Gaignières lui-même une copie sur parchemin conservée au Département des Estampes de la BnF (Bouchot n° 1325).

Le Parlement de Bourgogne est issu de l'ancienne *Curia Ducis*, conseil des ducs de Bourgogne, hébergé dans l'Hôtel des ducs de Bourgogne à Beaune en 1354 par le duc Philippe II de Bourgogne. Après le rattachement d'une partie du duché de Bourgogne, de l'État bourguignon, au Royaume de France en 1477, le roi Louis XI décide son transfert à Dijon, en réaction contre la ville de Beaune qui avait pris parti contre lui. En fait, afin de satisfaire les habitants du comté, une autre cour du Parlement tint ses séances à Salins alors que celle du duché fut définitivement placée à Dijon. En novembre 1480, Louis I^{er} d'Amboise procède - pour le compte de son frère Jean III d'Amboise, gouverneur de Bourgogne - à l'installation du nouveau parlement dans des locaux faisant partie de la Chambre des Comptes. Lors de l'épidémie de peste de 1499, les parlementaires se retirent à Beaune et ne consentent à se réinstaller à Dijon en 1507 que contre la promesse de la construction d'un nouvel édifice. Il est adjoint en 1524 à la Grand'Chambre une chambre spécialisée dans les affaires criminelles : la Tournelle. En 1575 apparaît la Chambre des Requêtes, suivie en 1589 de la création de la Chambre des Enquêtes chargée d'instruire les instances en examinant les preuves recueillies. Durant cette période du XVI^e siècle, le Parlement refuse d'enregistrer l'édit de janvier 1562 accordant aux calvinistes la liberté de culte. À partir des années 1588-1589 la formation de la Ligue¹ entraîne une scission du Parlement avec la création d'un parlement dissident (favorable à Henri IV) à Flavigny-sur-Ozerain puis à Semur-en-Auxois. La conversion du roi Henri IV et sa victoire à Fontaine-Française en 1595 contre la Ligue favorisent le retour à l'unité. Au cours de la Fronde, le Parlement se divise à nouveau en deux camps, obligeant Louis XIV à intervenir en tenant à Dijon le 15 novembre 1658 un lit de justice². Au XVIII^e siècle, la réforme Maupeou³ entraîne un renouvellement des membres du Parlement, qui sauront néanmoins défendre les privilèges de la Province et se rendront populaires par des mesures en faveur des

1 **La Ligue catholique, la Sainte Ligue ou la Sainte Union** est le nom donné pendant les guerres de Religion à un parti de catholiques qui s'est donné pour but la défense de la religion catholique contre le protestantisme. Son succès est tel qu'elle devient un danger pour la monarchie. En 1588, elle parvient à chasser le roi Henri III de la capitale. La Ligue décline petit à petit devant les victoires du roi Henri IV. Elle constituera un des plus grands dangers qu'aura connus la monarchie française avant l'avènement de l'absolutisme avec la Fronde au siècle suivant et dont les acteurs garderont présente à l'esprit la Ligue comme modèle ou comme repoussoir.

2 En France, sous l'Ancien Régime, **le lit de justice** est une séance solennelle du Parlement par laquelle le roi ordonne à cette assemblée d'enregistrer les édits et ordonnances qu'elle contestait en usant de son droit de remontrance.

Le droit de remontrance, durant l'Ancien Régime, est le droit des Parlements ou de tous les officiers royaux de contester un édit royal avant son enregistrement s'ils estiment que l'édit est contraire aux intérêts du peuple ou aux lois fondamentales du Royaume. Un texte jugé irrecevable par la cour des magistrats était renvoyé au roi, accompagné de considérations motivant les réticences et priant le roi de procéder à un nouvel examen de son texte. Les premières remontrances apparaissent au XV^e siècle, dans un simple devoir de conseil. Puis, peu à peu, elles s'installent comme contrôle politique du pouvoir royal.

Pour imposer sa volonté au Parlement, le roi peut en premier lieu émettre une lettre de jussion qui ordonne expressément au parlement d'enregistrer le texte. Si l'assemblée s'obstine encore par des « remontrances itératives », le roi peut forcer l'enregistrement par la tenue d'un lit de justice. Le souverain vient alors en personne au milieu des magistrats réunis à la Grand'Chambre du Parlement et ordonne la transcription pure et simple de l'édit en litige.

3 **René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou**, (prononcer « mau-pou »), seigneur du marquisat de Morangles, marquis de La Mothe-Chandeniers et de Bully, vicomte de Bruyères, est un magistrat et homme d'État français né à Montpellier le 25 février 1714 et mort au Thuit (Eure) le 29 juillet 1792. Maupeou avait d'ores et déjà fait preuve de fermeté face au Parlement de Bretagne. Pour mettre un terme à la guerre ouverte menée par les Parlements au pouvoir royal, Maupeou réalise en 1771 un spectaculaire coup de force pour reprendre en main le pouvoir judiciaire.

débiteurs. En 1774, le rétablissement des anciens privilèges parlementaires après l'avènement de Louis XVI donne lieu à de grandes manifestations publiques. Le Parlement est mis en congé à la suite de la Révolution française le 3 novembre 1789. Depuis 1816, sous la Restauration, l'ancien Parlement héberge le palais de justice. Depuis l'installation des juridictions dijonnaises de premier degré à la cité judiciaire, boulevard Clémenceau, le palais n'héberge plus à ce jour que la cour d'appel de Dijon.

Le Parlement était presque maître absolu en tout. Il partageait le gouvernement de la province avec le gouverneur, lequel ne pouvait rien faire d'important sans son avis. Les ordonnances des gouverneurs étaient sujettes aux lettres d'attache du parlement.

Outre les affaires contentieuses, le Parlement traitait pendant la paix de toutes les affaires concernant les fortifications, les finances, les monnaies, la police, les chemins, les domaines, les fiefs et la conservation des limites de la province. Pendant la guerre, il ordonnait la levée des troupes.

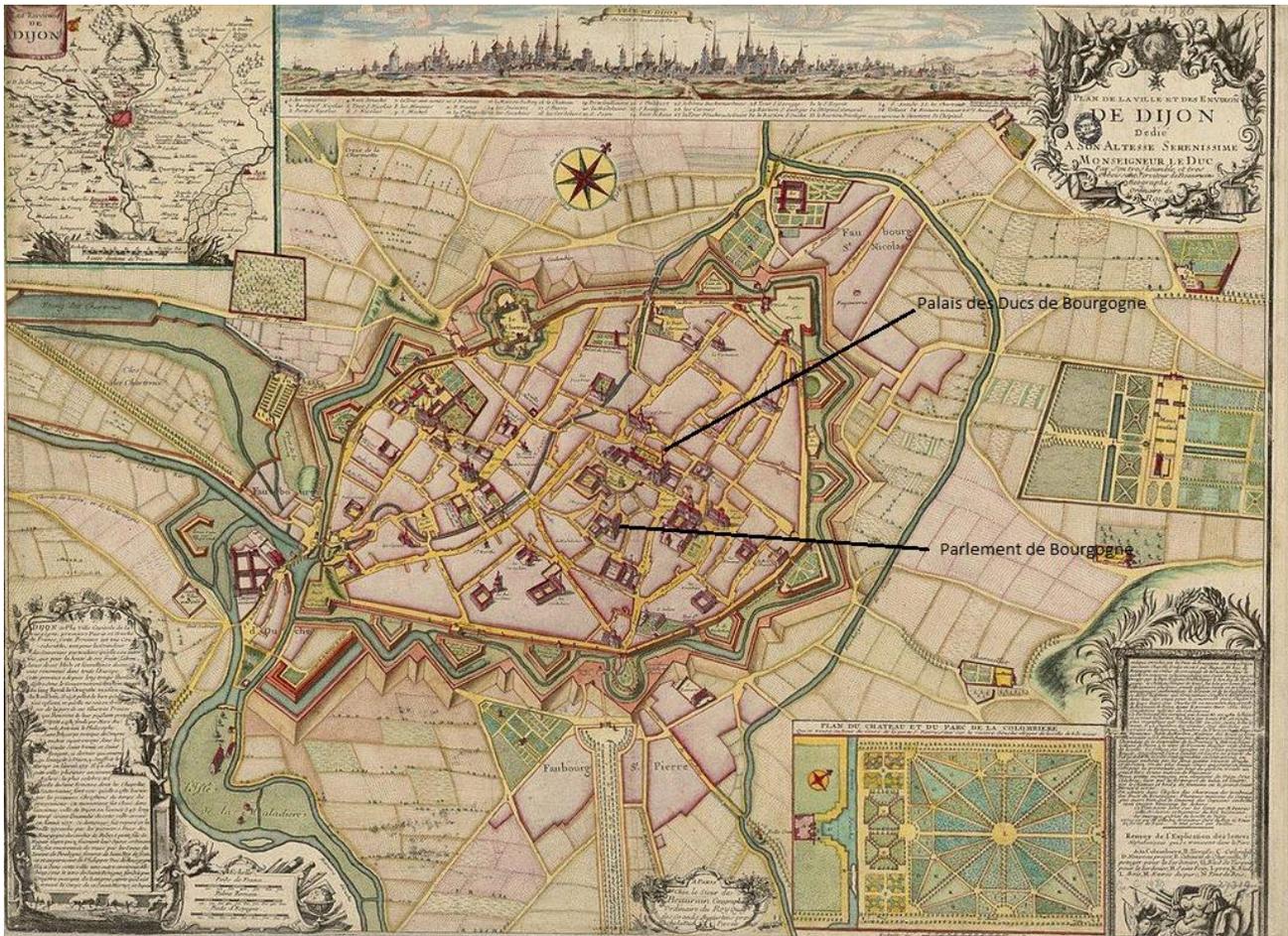


Portrait de Philippe II, dit « le Hardi ».
École flamande précoce,
huile sur bois vers 1500. Hofburg, Vienne



Mise au Tombeau de Combefa
avec la représentation de Louis I^{er} d'Amboise

L'implantation dans la ville...



Plan de la Ville et des Environs de Dijon (1730)

Denoinville (architecte et ingénieur) Cartographe & Beurain Jean Cartographe. Graveur & Gambu André (arpenteur) Cartographe & Inselin Charles Graveur
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb40635367f>

**Mairie de Dijon
Palais des Ducs de Bourgogne**



Cour d'appel de Dijon

Le bâtiment...

La façade et la porte d'entrée

Après l'achèvement des murs et de la charpente en 1574, trois projets sont présentés pour la façade ; le second est modifié à la demande des trésoriers : on substitue pour les sculptures et les ornements la pierre de Sampans à celle d'Is-sur-Tille. Cette façade frappe par son archaïsme avec son haut pignon utilisé pour les façades d'églises gothiques (on en construira encore jusqu'au début du XIX^e siècle) ; l'influence tardive se manifeste également dans le décor assez lourd jusqu'à la Renaissance : fleurs de lys, lions de chaque côté du perron, statues des vertus cardinales sur le porche et dans les niches encadrant celle du roi Louis III au-dessus. Le porche en revanche est d'une conception originale en demi coupole ornée d'écailles⁴, colonnes en pierre de Sampans, chapiteaux corinthiens⁵.

L'encadrement de la porte à travée d'ordre toscan supporte un fronton brisé à base interrompue. Le lion couché sous l'arc cintré serait l'allégorie de la force soumise aux volontés de la Justice ; vases et cornes d'abondance seraient des images de la prospérité et de la soumission aux lois, les armoiries ont été bûchées à la Révolution. La porte d'origine est attribuée au ciseau de Sambin, maître menuisier né à Gray en 1520, venu à Dijon en 1545 et mort dans cette ville en 1601. C'est un artiste maniériste célèbre, on l'a prétendu élève de Michel-Ange, qui a donné son nom à de nombreux ouvrages et mobiliers à Dijon, Dole et Besançon.

La porte est sculptée de représentations allégoriques et symboliques : au centre, un torse d'homme, la tête couronnée de lauriers et surmontée d'un casque soulevé et orné de fleurs de lys, s'engage dans un trophée d'armes tombantes. On notera l'épée au chiffre H (Henri III). Il pourrait s'agir d'une représentation du monarque désarmé devant la Justice. La porte actuelle a été copiée par Vassal, sculpteur parisien, en 1910, lorsque l'original a été déposé au musée des Beaux-Arts.

De part et d'autre du porche, deux bâtiments se font face : celui de droite a été construit au XVIII^e siècle, celui de gauche qui date de 1822 remplace la Chambre des comptes de 1645.

4 **Écailles**, s. f. S'emploie seulement au pluriel, et désigne une sorte d'ornementation fort usitée dans les édifices, au Moyen Âge, pour décorer des rampants de contre-forts, des talus de chéneaux, des couronnements de pinacles, des flèches en pierre, etc. Les écailles sont évidemment une imitation de la couverture en bardeaux de bois ou essentes.

5 En architecture, un **chapiteau** est un élément de forme évasée qui couronne un support vertical et lui transmet les charges qu'il doit porter. D'un point de vue ornemental, il est le couronnement, la partie supérieure d'un poteau, d'une colonne, d'un pilastre, d'un pilier, etc. Le chapiteau est essentiellement formé d'un corps (échine ou corbeille, consistant en un coussin aplati ou rebondi de même épaisseur placé sur le fût de la colonne) et d'un couronnement (abaque ou tailloir). Les ordres architecturaux classiques se reconnaissent facilement par leur chapiteau. Le chapiteau peut être convexe, comme dans l'ordre dorique ; concave à la façon d'une cloche inversée, comme dans l'ordre corinthien ; ou en spirale, comme dans l'ordre ionique. Avec l'ordre toscan, ce sont là les formes de base, auxquelles s'ajoutent diverses formes composites.



La façade rue du Palais et la porte Sambin

La salle des pas perdus, ou Salle Saint-Louis, et la Chapelle du Saint-Esprit

La salle des pas perdus est également appelée Salle Saint-Louis. Elle mesure 40 mètres de long sur 13 mètres de large et s'élève à 13,50 mètres de hauteur. Ce sont presque les dimensions de l'église Notre-Dame qui mesure 10 mètres de plus en longueur et 4 mètres de plus en largeur et en hauteur. Rien ne la distingue essentiellement d'une église : ni son architecture, ni ses dimensions. En effet, au Moyen Âge il n'existe pas de différence essentielle entre l'architecture civile et l'architecture religieuse car il n'existe pas de césure entre le sacré et le profane. A cette époque, le Parlement, qui siégeait trois mois, rentrait à la Saint-Martin et la séance solennelle de rentrée était précédée d'une messe au cours de laquelle on invoquait le Saint-Esprit afin qu'il guide les juges. Pour cette raison, la salle Saint-Louis abrite la chapelle du Saint-Esprit et l'iconographie renvoie aux textes sacrés, rendant les œuvres d'art difficilement compréhensibles aujourd'hui pour qui n'est pas familier de cette symbolique.

La Salle Saint-Louis a été construite selon des lettres patentes⁶ de Charles IX du 12 novembre 1571. Cette salle a un coût important de 3 000 livres dont le roi a spécifié qu'elles devaient être prises sur les deniers et amendes « de ladite cour ». Elle s'élève sur des fondations établies depuis 1555, date attestée par une ordonnance aux habitants de Dijon d'apporter au Palais de la terre et des curées. L'architecte se nomme Hugues Brouhée, collaborateur de Sambin. Sa construction aura duré 10 ans : commencée en 1572, elle sera achevée en 1582. Pour l'édification de la charpente, l'abbé de Cîteaux, Jean de Cirey, conseiller-né⁷ du Parlement, avait offert 120 pieds d'arbres de ses forêts.

En vérité, la Salle Saint-Louis fut rapidement reconnue trop vaste pour l'utilité des parlementaires ; au XVII^e siècle, ils remédièrent à cet inconvénient en louant, le long des murs, comme cela se pratiquait également au Parlement de Paris et probablement dans les autres parlements de l'Ancien Régime, des emplacements où furent installées des boutiques et des buvettes dont les tenanciers vendaient les objets les plus hétérogènes, les denrées alimentaires et même les vins de la Côte que fournissaient souvent les conseillers et les magistrats. Les boutiques ont ensuite disparu, même si on les retrouve en haut de la salle de la cour d'assises puisque les tribunes sont les vestiges des échoppes qui se trouvaient dans la salle des pas perdus. Époque aujourd'hui révolue ...

Au fond de la Salle Saint-Louis, la chapelle du Saint-Esprit était initialement située à droite mais a été recentrée lors de sa reconstruction. On remarquera son double vitrail central surmonté de la colombe du Saint-Esprit. La clôture de bois ouvragée est l'un des chefs d'œuvre de l'artiste bourguignon Hugues Sambin. Les colonnes cannelées surmontent des chapiteaux corinthiens ; des cariatides⁸ sont flanquées d'entrelacements de branchages et de guirlandes avec des trophées surmontés du glaive de la Justice.

6 **Les lettres patentes** sont, dans le domaine des actes législatifs, des textes par lesquels le roi rend public et opposable à tous un droit, un état, un statut ou un privilège. Préparé par le Conseil du roi et pris après avoir recueilli son avis, elles correspondent dans le droit français contemporain aux règlements d'administration publique ou aux décrets pris en Conseil d'État.

7 **Conseiller-né**, se disait d'une qualité attribuée à certaines dignités qui donnait à celui qui la possédait entrée au parlement.

8 **Une cariatide ou caryatide** (du grec ancien Καρυάτιδες, littéralement « femmes de Caryes », du nom d'une ville de Laconie) est une statue de femme souvent vêtue d'une longue tunique, soutenant un entablement sur sa tête ; remplaçant ainsi une colonne, un pilier ou un pilastre



La salle des pas perdus également appelée Salle Saint-Louis

La Grand Chambre

C'est la partie la plus ancienne du Parlement de Bourgogne. Sa construction date du XV^e siècle, même si elle a été modifiée lors de rénovations au XVII^e siècle. C'est dans la Grand Chambre que se tenaient les audiences car cette salle était mieux chauffée que la Chambre Dorée qui n'était utilisée que pour les audiences d'apparat. La Grand Chambre est aujourd'hui occupée par le bureau du premier président de la cour d'appel. Au-dessus de la Grand Chambre se trouvait le greffe du Parlement auquel on accédait par un escalier à vis.

A côté de la Grand Chambre, on trouvait la Chambre du Procès. C'est aujourd'hui le secrétariat de la première présidence. C'est une salle de quatre travées voutées qui conservait, à l'abri du feu, les procès⁹.

Contrairement à ce que l'on a cru au XIX^e siècle, elle n'a jamais servi de salle de torture.

La Salle de la Question, ou salle de tortures

Située dans la partie la plus ancienne du Parlement, elle remonte au XV^e siècle. Elle était située dans des locaux mis aujourd'hui à disposition de l'Ordre des avocats (ancien vestiaire des avocats), à l'entrée de la Salle de la Tournelle. A l'origine, c'était une chapelle qui a ensuite été affectée à la Question.

Les murs sont à dessein particulièrement épais mais cependant pas suffisamment pour que les cris des accusés soumis à la question du feu, de l'eau, du chevalet et autres supplices ne vinssent troubler la sérénité des audiences en cours. Pour cette raison, le Parlement décida, au début du XVIII^e siècle, d'acheter, près de la Tournelle, une maison sur l'emplacement de laquelle fut édifié en 1720 un bâtiment dont le rez-de-chaussée fut affecté à la Question¹⁰.

Nicolas Fétu¹¹ rapporte dans sa Monographie du Palais de Justice : « *Au Parlement de Bourgogne, on donnait la question après midi. On prenait des précautions pour que l'accusé fût à jeun un peu avant de la recevoir, mais on avait la précaution de lui faire boire du vin auparavant comme un remède contre la ruse qu'il pouvait employer et qui consistait à manger du savon, ce qui stupéfiait les nerfs et rendait insensible.* »

Rappelons que la torture a été abolie en France par ordonnance royale du 24 août 1780.

9 **Procès** : Il faut l'entendre dans son sens premier, c'est à dire l'ensemble des pièces produites par l'une et l'autre partie pour servir à l'instruction et au jugement d'une telle instance. Les procès conservés dans cette salle en pierre, voutée, constituaient donc les archives du Parlement.

10 In « Le Palais de Justice de Dijon – Ancien Parlement de Bourgogne », Albert Colombet, ed. L'Arche d'Or, 1982, p.45

11 **Nicolas Fétu** 13/12/1821 – 22/08/1895 : Élève de l'École des Beaux-arts de Dijon, commis-greffier au Palais de justice de Dijon (en 1872), membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or à partir de 1867

La Chambre de la Tournelle

La Chambre de la Tournelle, où étaient jugées les causes des grands criminels, était ainsi nommée parce que les conseillers y siégeaient à tour de rôle. L'antichambre s'ouvre sur une porte datant d'Henri II, sculptée de l'écu royal de France avec le chiffre du roi. Des croissants entrelacés de Diane de Poitiers, à moins de lire le « C » de Catherine de Médicis...

Le plafond de la chambre de la Tournelle, à la Française, est remarquable, tout comme la cheminée monumentale portant la date « 1610 » et provenant de l'ancien château de Turcey, en Côte d'Or. Au centre, on remarquera l'écusson royal entouré de colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Au dessous, on peut lire la devise « *Vincent robur Orbis* »¹² ; Eugène Fyot écrira à ce sujet qu'il s'agit d'une « *allusion aux fleurs de lys qui vaincront la puissance du monde, devise pour le moins téméraire en l'année-même où Henri IV tombait sous le poignard de Ravallac* »...

Les boiseries sont de style Louis XV.



Chambre de la Tournelle

12 Traduire : « La force pour vaincre le monde »

La Chambre des Enquêtes

C'est l'actuelle bibliothèque, dite « ancienne bibliothèque » ou encore « bibliothèque civile ». Elle a été construite en 1641. Elle était initialement chauffée par deux cheminées opposées. Aujourd'hui, une seule a été conservée, en marbre, surmontée d'un panneau de bois sculpté du XVII^e siècle.

Le plafond est remarquable : datant de 1688, soit plus de quarante ans après la construction de la salle proprement dite, il est classé dès 1879. Il a été peint par Gabriel Revel¹³, un élève de Charles Le Brun. Le sujet de ce plafond est allégorique, comme beaucoup d'œuvres du Parlement :

- la Justice est traditionnellement symbolisée par la balance,
- la Prudence est figurée par le miroir et le serpent,
- la Sagesse est représentée par Minerve, reconnaissable à son casque,
- la Connaissance a pour attributs un livre et une chandelle allumée,
- La Force publique tient une colonne,
- La Félicité publique est figurée avec la couronne végétale, le caducée et la corne d'abondance,
- La Concorde porte une couronne de fleurs et de fruits ainsi qu'un faisceau de verges.



13 C'est au sein d'une famille de peintres-verriers que **Gabriel Revel** reçoit ses premiers rudiments artistiques avant de monter à Paris. Probablement sur recommandation de Jean de La Fontaine, originaire lui aussi de Château-Thierry, il saisit la chance de se former à Paris auprès de Charles Le Brun, dont il devient l'un des collaborateurs dévoués sur les chantiers royaux des années 1670 et 1680. On le retrouve rapidement auprès de François Verdier, Claude Audran II et François Bonnemer avec lesquels il participe aux décors du navire de Louis XIV, le Soleil-Royal. Bien que recevant ses premières commandes dans la capitale, l'artiste garde de profondes relations avec la ville de Dijon puisqu'en 1688 il peint le plafond de la Chambre des requêtes du Parlement de Bourgogne avec une allégorie de la Justice. Il s'installe définitivement en 1692, après la mort de Le Brun. Il y importe un style académique classicisant déjà quelque peu dépassé à Paris et Versailles, mais très apprécié par les élites locales qui souhaitent se montrer réceptives au « Grand Goût » développé sous le Grand Roi. Il y produit de nombreuses œuvres, tant d'histoire que de portraits. Dominique Brême a recensé près de cent tableaux signés par Gabriel Revel.



Détail du plafond de la Chambre des Enquêtes (Bibliothèque civile)

La Grande Salle des Audiences, ou Chambre Dorée

Cette salle doit son nom contemporain de Chambre Dorée à la richesse de son plafond sculpté. La datation de ce plafond est rendue possible grâce à une inscription placée au-dessus de l'entrée « *L'an MV et XXII [1522] fect my le planchiez¹⁴ au Palais du Roy par Anthone [Antoine] Gailley [Gaillard] dit Alement, demourant à Dijon* ». L'iconographie est dédiée au roi, les 35 caissons sont décorés des attributs royaux :

- la salamandre de François 1^{er} figure depuis le XV^{ème} siècle dans les armes du Comte d'Angoulême dont descend le roi,
- les hermines de la Reine Claude qui les a héritées de sa mère, Anne de Bretagne,
- le dauphin¹⁵ du prince François décédé d'une pleurésie en 1536,
- les étoiles des enfants des rois régnants
- A la Révolution, les fleurs de lys furent noircies et durent être reconstituées.

Le plafond sera restauré sous Louis XIII dont on lit le chiffre « L » mêlé à celui d'Anne d'Autriche sous la corniche

La conception de la salle de 17 mètres sur 12, remonte en fait à 1510, mais c'est aux libéralités de François 1^{er}, venu à Dijon en 1521, que l'on doit cette réalisation. Elle serait l'œuvre, sans certitude de l'architecte Pierre Taboureau, contrôleur des ouvrages du Palais.

Cette Chambre Dorée reçut la visite des rois François 1^{er} en 1521, Charles IX en 1564 ; Louis XIV y tint un lit de justice le 15 novembre 1658 ; il vint s'asseoir sur le trône élevé dans l'angle gauche¹⁶. Cette salle connut également de retentissants procès comme celui relatif à l'affaire Lally-Tollendal¹⁷.

14 Le terme de « **plancher** » désigne ce que nous nommons aujourd'hui « plafond à la française » à cause des poutres (ou « planches ») qui le supportent. Il a remplacé les voûtes à l'intérieur des maisons à une époque que l'on peut dater précisément puisque c'est Louis XI et sa famille qui en ont « inauguré » si l'on peut dire le premier spécimen à La Rochelle, en passant à travers pour la plus grande colère du roi. Beaucoup plus tard, lorsque l'on utilisa des « fonds plats », on parla de « plafonds » (Source M.J. Gaillard)

15 Le titre est donné au fils aîné du roi depuis 1343

16 La porte actuelle n'existait pas, l'entrée des magistrats se faisait par la droite

17 **Thomas Arthur, baron de Tollendal, comte de Lally, dit « Lally-Tollendal »**, né en 1698, baptisé le 13 janvier 1702 à Romans et exécuté en place de Grève, à Paris, le 9 mai 1766, est un militaire et haut fonctionnaire français d'origine irlandaise.

En 1754 La France, inquiète de la progression des Anglais en Inde, envoya alors Thomas Arthur Lally, baron de Tollendal, général français né de père irlandais et mère française, soldat vaillant mais administrateur médiocre.

Il y remplace Joseph François Dupleix, relevé de ses fonctions de gouverneur par un gouvernement qui semble avoir eu quelques difficultés à comprendre le contexte de cette colonie convoitée par les Anglais (avec qui la France essayait ailleurs de faire la paix).

Le 16 janvier 1761, au terme d'un siège de 8 mois, la France perd Pondichéry, où Lally-Tollendal capitule devant les Anglais.

La France ne lui pardonnera pas cette défaite et l'accusera de trahison, eu égard à ses origines irlandaises. Lally-Tollendal sera jugé par le Parlement de Paris et condamné à être décapité en 1766.

Le bourreau Charles-Henri Sanson fut chargé de cette exécution. En dépit de sa compétence unanimement reconnue, il eut cette fois une petite baisse de régime ... et dut se faire aider par son vieux père !

Le fils du Général Lally, avec le soutien de Voltaire, obtiendra la réhabilitation du décapité en 1778.

Source : <http://www.histoirepassion.eu/?1766-Monsieur-Fretard-de-Gadeville-dans-l-affaire-Lally-Tollendal>



La Grande Salle des Audiences appelée aujourd'hui « Chambre Dorée »



La Grande Salle des Audiences appelée aujourd'hui « Chambre Dorée »

Les murs de la salle étaient revêtus de panneaux peints sur bois dont beaucoup furent malheureusement brûlés à la Révolution, ceux qui échapperont à la destruction furent regroupés dans la partie de la salle réservée au public. Ils sont l'œuvre du peintre langrois Richard Tassel et non de son père Pierre Tassel, comme on peut quelques fois le lire, et sans doute de l'un de ses collaborateurs car on distingue deux mains différentes dans la facture, ce qui peut s'expliquer par l'exécution de ces travaux entre août en novembre 1619. On identifie du nord au sud l'Autorité, la Foi, l'Intellect, la Perfection, la Conscience, la Paix, la Vérité, la Vertu, l'Intelligence, l'Oeuvre Parfaite, la Peinture, la Raison d'Etat, l'Amitié, la Vigilance, la Sagesse du Pouvoir Royal, la Miséricorde.

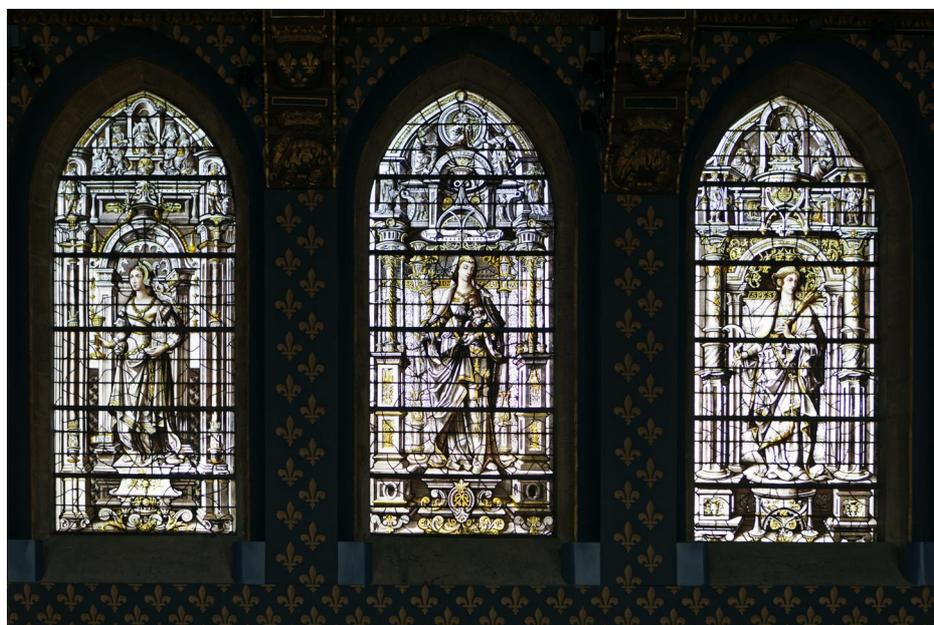
Les murs étaient recouverts de tapisseries à fond bleu parsemé de fleurs de lys que les Révolutionnaires brûlèrent.

A la place de la porte actuelle du public, était érigée une vaste cheminée qui constituait le seul mode de chauffage de la salle.

Les huit baies primitives étaient garnies de vitraux ; seules subsistent trois verrières datant de 1580 ; elles représentent les trois vertus cardinales : la Foi, la Charité et l'Espérance :

- La Foi est personnifiée par une femme qui tient dans la main droite un calice surmonté d'une hostie et du bras gauche une église. Au-dessus est figuré le Jugement de Salomon ;
- La Charité porte un enfant et une corne d'abondance ; au-dessus, on distingue le buste d'un personnage que l'on a dit être Jupiter. Il semble que ce soit une représentation du Dieu Justicier ;
- L'Espérance est figurée par une femme tenant une gerbe de blé et une faucille. Au-dessus d'elle apparaît Moïse.

Ces vitraux, comme le voulait la mode du XVI^e siècle sont exécutés en grisaille¹⁸, technique à la vue plus apaisante que les verrières diversement colorées.



18 **La grisaille**, en peinture, est une technique picturale synonyme de « chiaroscuro », ou clair-obscur, comme le précise le peintre toscan Vasari. Elle n'utilise que des nuances d'une même couleur afin d'imiter le marbre, la pierre, le bronze (XV^e siècle) ; elle est similaire, par ce principe, au camaïeu dans sa variante à plusieurs tons d'une même couleur.

Sur le mur principal devant lequel siège la cour, il y avait à l'origine un Calvaire provenant de la Chambre des Comptes. Ce tableau que l'on date de la fin du XV^e siècle et que l'on attribue à l'Ecole flamande a été déposé au musée des Beaux-arts de Dijon au moment de la promulgation de la loi de séparation de l'Église et de l'État. Il est aujourd'hui remplacé par une tapisserie, « Jacob et Laban »¹⁹, qui fait partie d'un ensemble de huit tentures, toutes tissées à la Manufacture des Gobelins d'après les tentures puis les cartons d'Antoine Coypel (1661 – 1722). Toute la série s'inspire de scènes de l'Ancien Testament :

1. Athalie
2. Jephté
3. Suzanne et les Vieillards
4. Le Jugement de Salomon
5. Tobie
6. Laban
7. Esther
8. La reconnaissance de Joseph par ses frères.

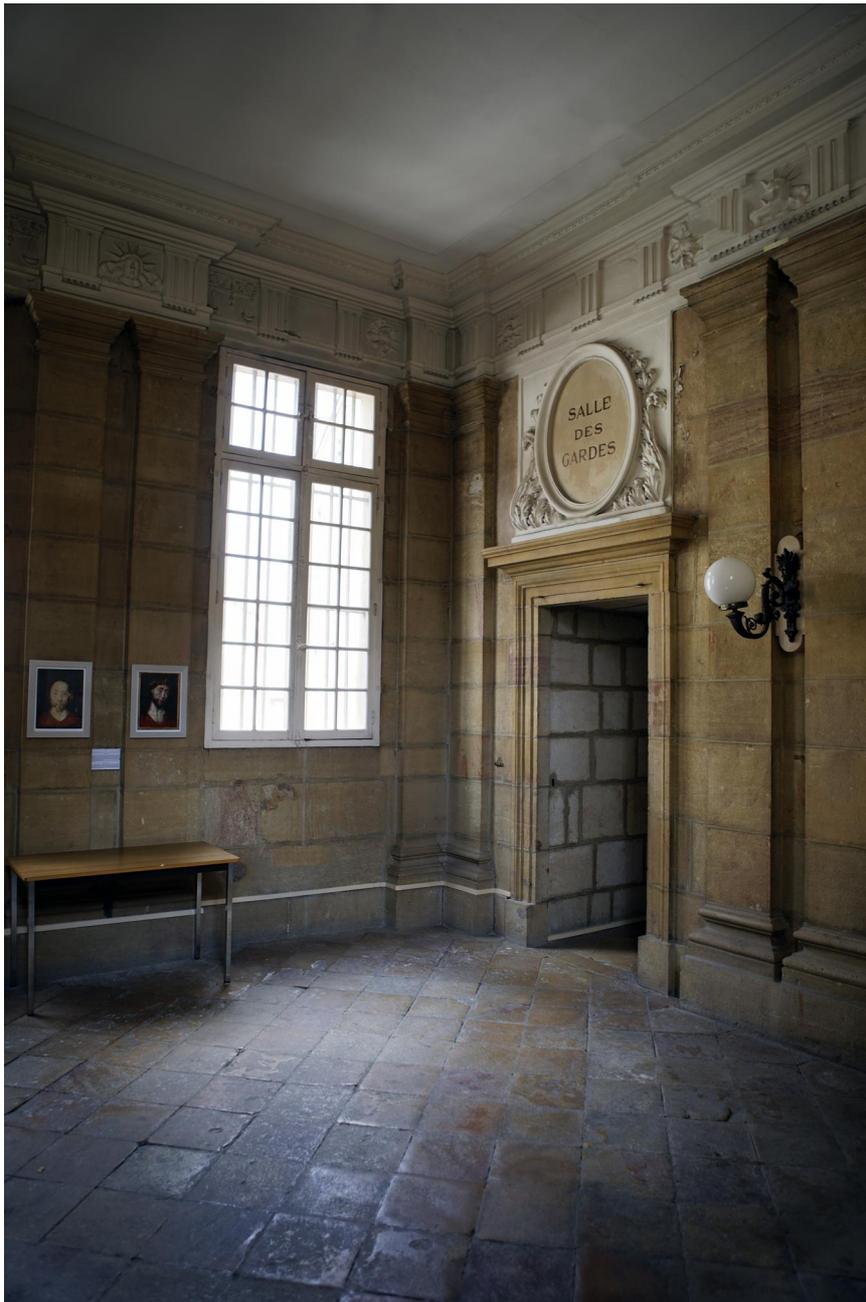


19 **Laban** (לָבָן הָאֲרָמִי en hébreu: *lavan - blanc*, *ha-arami - l'Araméen*) est un personnage de la Bible. Il est le fils de Betouel, le frère de Rébecca, le père de Léa et Rachel, et l'oncle puis le beau-père de Jacob. **Jacob**, qui a dû quitter la maison paternelle après avoir acheté à Esau son droit d'aînesse contre un plat de lentilles, va en Mésopotamie, le pays de sa mère Rébecca, chez son oncle Laban. Laban a deux filles : Léa, l'aînée, et Rachel, la cadette. Jacob rencontre la cadette Rachel près d'un puits à proximité de Harran, probablement le puits appelé plus tard « Puits de Jacob ». Jacob désire épouser Rachel, la cadette, et propose à Laban de le servir sept années en gardant ses troupeaux pour pouvoir l'épouser. Au bout des sept années, Jacob demande à Laban de lui donner sa femme Rachel mais celui-ci le trompe et lui donne sa fille aînée Léa. Laban, pour se justifier, évoque une coutume interdisant de marier sa fille cadette avant sa fille aînée. C'est cette scène qui est reproduite ici, avec pour chacun des acteurs du drame l'expression manifeste de ses sentiments : Laban, le visage rusé, est assis au seuil de sa cabane, il explique que la coutume est de marier l'aînée la première à Jacob, vêtu d'une tunique rouge, qui éclate de colère. Rachel, rougissante et pensive s'appuie légèrement sur l'épaule de son père. Léa pleure à l'écart. Finalement, Jacob s'enfuira en emmenant les deux sœurs, leurs servantes et sa part de troupeaux...

Le Vestibule de l'Horloge

Il doit son nom à une grande horloge du XVI^e siècle à gaine léguée par Etienne Berbisey, conseiller en 1560. Le nom de cette salle est récent car cette horloge était auparavant installée dans la salle des Gardes. Elle n'a été placée dans ce vestibule qu'à la fin du XIX^e siècle.

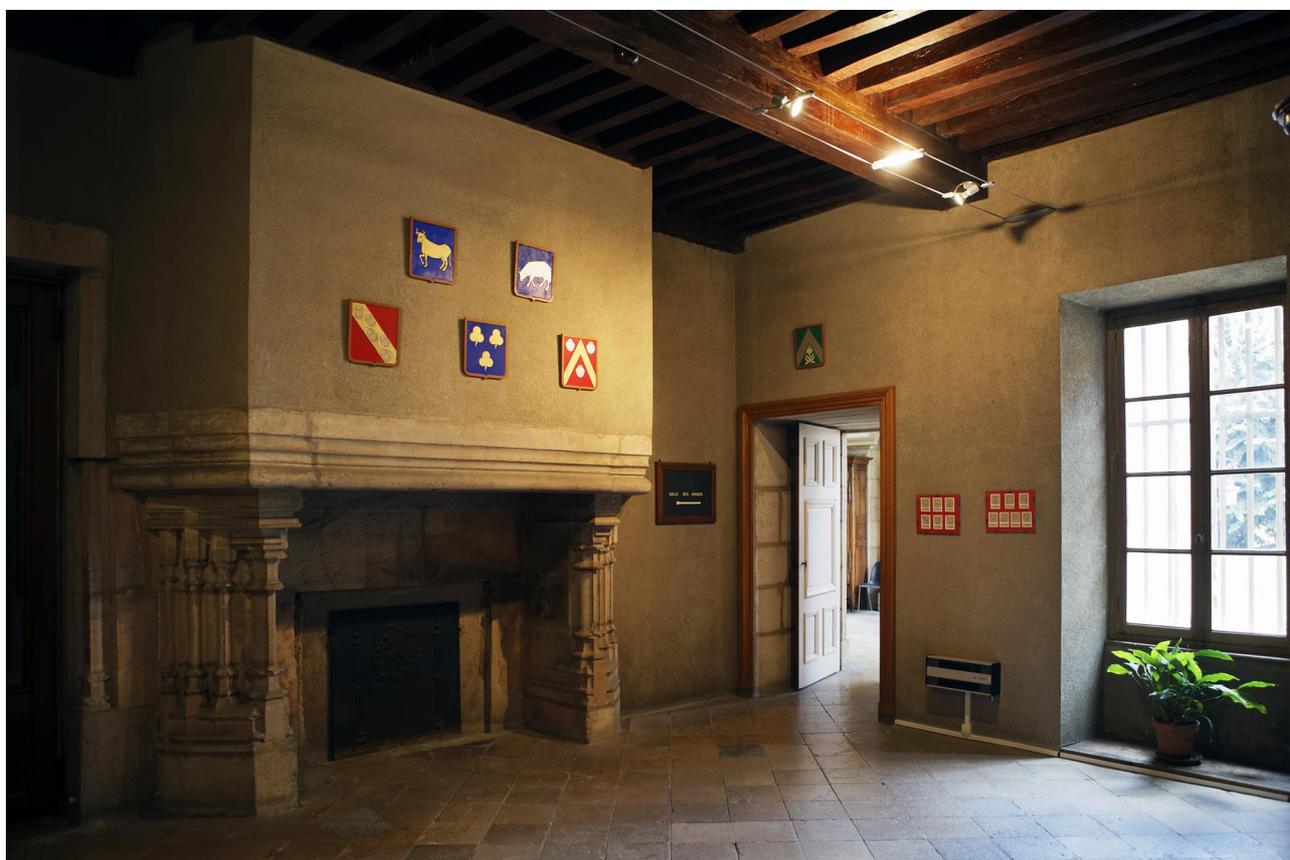
C'est une élégante salle carrée du XVII^e, décorée de pilastres toscans accouplés et surmontés d'un entablement. La frise contient de nombreux emblèmes de justice sculptés, comme les balances. Le soleil est l'emblème de Louis XIV.



Le vestibule de l'Horloge

La salle des Gardes

Derrière la Chambre Dorée existaient deux pièces : la première, assez mal éclairée, devait être la buvette au XVI^e siècle, mais au XVII^e elle servait de chapelle. On y entrait par le Vestibule de l'Horloge et la messe y était célébrée avant l'audience, chaque jour que la cour entrait « à l'extraordinaire ». La seconde, couverte d'un plafond à la française, peint et orné, est munie d'une vaste cheminée gothique supportée par des pieds droits à moulurations prismatiques ; cette salle est sans doute une des plus anciennes du Parlement. Primitivement, elle aurait servi de greffe puis fut affectée aux huissiers. Entre temps, en 1599, la Tournelle y siégea. Son nom est récent et date du début du XIX^e siècle, époque où la Chambre Dorée servait de cour d'assises, c'était dans cette pièce que se tenait une garde militaire.



La Salle des Gardes

La Salle des Assises

C'est une des parties les plus récentes du bâtiment, située à l'est de la Salle Saint Louis, elle n'a été construite que de 1862 à 1869 sur l'emplacement d'un bâtiment de l'ancienne Chambre des Comptes. Elle comporte toutefois le plafond de bois sculpté qui ornait le Grand Bureau de cette ancienne Chambre des Comptes. Ce plafond date de 1645/1650, il est attribué aux sculpteurs Etienne Tassin et Nicolas Moissenet. Au centre, on voit l'écu de France et celui de Navarre, surmontés de la couronne royale et entourés du collier de l'Ordre de Saint Michel que soutiennent deux génies ailés. Le pourtour offre huit grands compartiments : dans ceux situés aux deux extrémités, on reconnaît les bustes de Louis XIV enfant et d'Anne d'Autriche, régente. Au-dessus et au-dessous du médaillon armorié se voient des trophées. Les sujets des autres caissons, assurément allégoriques, ont exercé la sagacité des chercheurs :

- Un enfant retient un long serpent en présence d'autres enfants. Ce ne peut être ni Hercule, ni Apollon. Eugène Fyot a fait observer que l'un des enfants paraît vouloir contraindre le reptile à regarder un miroir. Le serpent n'aurait-il pas la signification du mensonge, de la diffamation que les petits justiciers s'efforceraient de mettre face au miroir de la Vérité dont il se détourne ?
- Une femme est assise dans un char traîné par deux femmes. Nicolas Fétu la considérait comme la richesse apportée par l'Agriculture et le Commerce ;
- Un groupe d'enfants avec glaive et balance. L'un compte des écus. Nicolas Fétu y voyait la Force et la Justice protégeant la Fortune publique ;
- Scène de sacrifice antique. Nicolas Fétu l'interprétait comme « la Religion enseignant aux hommes le Sacrifice, condition de leur accession à l'Immortalité.



Derrière la cour, une grisaille de Koos²⁰ a beaucoup fait parler les avocats qui y voyaient la figuration d'un bureau d'assistance à l'âge de la Pierre. En réalité, ce doit être une représentation de la Famille. On lit sur la pierre la devise « *NON OMNIS MORIAR* », « Je ne mourrai pas tout entier » .



La salle des Assises

20 Victor KOOS (1862- 1925) : peintre lyonnais d'origine polonaise élève et successeur de Puvis de Chavanne